

des groupements des secteurs non gouvernemental et indépendant; et

- coopérera avec les autres organismes de l'ONU pour intégrer les principes de l'environnement durable à toute l'Organisation.

CALENDRIER DES RÉUNIONS

La Commission sera formellement établie et ses membres élus à l'occasion de la session organisationnelle du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), qui se tiendra du 2 au 5 février 1993. Une session organisationnelle de la nouvelle commission aura lieu à New York, peut-être en février 1993, pour élire les administrateurs et décider de l'ordre du jour de la première session de fond qu'il est prévu de tenir à New York, en mai/juin 1993. L'endroit où se tiendront les prochaines réunions reste à déterminer.

On s'attend à ce que le règlement intérieur concernant la participation des organisations non gouvernementales (ONG) soit examiné lors de la session organisationnelle de l'ECOSOC, c'est-à-dire à temps pour permettre la participation des ONG aux sessions de la Commission. Le Canada est très favorable à la participation des ONG aux travaux de la Commission, et il a joué un rôle significatif en ce sens pendant les négociations.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le Secrétaire général présentera des propositions relativement au programme de travail de la Commission lors de la session organisationnelle. L'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé que la Commission adopte à cette occasion un «programme thématique pluri-annuel» qui reprendrait chaque année comme priorités des points particuliers de l'Agenda 21.

Pour assurer une approche intégrée en matière d'environnement et de développement et faire le pont entre les questions sectorielles et intersectorielles, l'Assemblée a recommandé que les travaux de la Commission soient groupés comme suit : ressources et mécanismes financiers; transfert d'écotechnologies; création de capacités; et mise en oeuvre (aux niveaux international, régional et national) de l'Agenda 21 et des conventions environnementales pertinentes.

Une réunion de haut niveau, à laquelle assisteraient des ministres, serait également organisée dans le cadre de la session annuelle de la Commission, afin de donner une perspective globale de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et d'examiner les nouvelles questions qui se posent sur le plan stratégique. Elle aurait